

Paris le 21 /08/ 2022

Lettre ouverte aux Députés et aux Sénateurs

La Fédération de l'Environnement Durable a l'honneur d'attirer votre attention sur une initiative qui a été lancée par Madame Elisabeth Borne première ministre concernant un projet de loi d'exception destiné à accélérer le développement des énergies renouvelables; ce projet est d'autant plus préoccupant qu'il se caractérise par une régression environnementale contraire à la Constitution.

Profitant de la période de congés le Gouvernement a largement communiqué sur ce sujet.

Ce projet, attentatoire aux libertés publiques, s'appuie sur trois mensonges avérés ; il trahit les intérêts de notre pays et de nos concitoyens.

Premier mensonge :

« une urgence française à produire plus d'électricité décarbonée avec des énergies renouvelables ».

Le mix électrique français est déjà décarboné à plus de 92% (2021) ; la France est la plus performante de ses grands voisins européens. Dès lors, prétendre qu'en développant les énergies renouvelables, on luttera efficacement contre le réchauffement climatique en réduisant la consommation d'énergies fossiles, est un premier mensonge.

En réalité, à cause de l'intermittence des Energies Renouvelables dont le pivot est l'éolien et qui sont non pilotables (« ENRi »), ce développement ne ferait qu'augmenter notre consommation d'énergie fossile pour pallier les intermittences, dégraderait nos émissions de CO² et irait strictement à l'opposé du but recherché.¹

En prenant comme modèle l'Allemagne, championne européenne des ENRi, pour faire croire que la France serait en retard, le Gouvernement prend les élus et les Français pour des imbéciles. Comme résultat de sa désastreuse « transition énergétique », l'Allemagne qui affiche une puissance raccordée fin 2021 de 122 GW d'ENRi (4 fois supérieure à la puissance française), est **l'un des pays les plus pollueurs d'Europe**. Sa production d'électricité n'a été décarbonée qu'à hauteur de 53% (si on comptabilise les 12% issus du reliquat de leur filière électronucléaire) ; les 47% restant de leur production sont assurés par des énergies fossiles (gaz russe, charbon, lignite).

En se lançant à corps perdu dans les ENRi, le gouvernement se trompe de combat. **Ce qui compte vraiment, ce n'est pas le parc français d'éoliennes ou de panneaux solaires, c'est la lutte réelle contre le réchauffement climatique.**

Deuxième mensonge :

« en accélérant sur les énergies renouvelables, on améliorera l'indépendance énergétique du pays ».

Grâce à la politique industrielle des décennies précédentes, outre la remarquable faiblesse de ses émissions de CO², la France dispose d'un outil de production performant. Avec cet outil, notre pays était devenu un des principaux exportateurs d'électricité en Europe ; en 2018, nous étions même premier exportateur.

Notre mix électrique ne dépend de l'énergie fossile qu'à hauteur de 7%. Pour couvrir ces 7%, la sécurité des approvisionnements était assurée par des stockages stratégiques.

Dès lors, la France était totalement indépendante des aléas de la conjoncture internationale.

Prétendre maintenant qu'en accélérant le déploiement des ENR intermittentes, on va améliorer l'indépendance énergétique du pays, c'est un second mensonge.

Ce programme ruinerait non seulement l'indépendance stratégique que le pays avait acquise avec les investissements des précédentes générations, par l'augmentation de notre dépendance aux énergies fossiles et aux technologies étrangères et par la dégradation de notre balance commerciale, mais en plus, nous devrions servir une énorme rente financière à des intérêts privés, étrangers pour la plupart ce qui nous appauvrirait davantage.²

Troisième mensonge :

« L'accélération sur les énergies renouvelables permettra de lutter contre l'envolée des prix du kilowattheure ».

En s'appuyant sur l'envolée actuelle des prix du kWh, pour imposer sa loi d'exception, le Gouvernement sous-entend ainsi que le développement des ENR intermittentes permettrait de lutter contre l'envolée des prix. C'est un troisième mensonge.

Le Gouvernement passe complètement sous silence le principal responsable de cette envolée des prix : **le mécanisme de formation du prix européen de l'électricité.**

A cause de ce mécanisme, alors même que notre mix ne dépend des énergies fossiles qu'à hauteur de 7%, le prix de gros de notre électricité suit exactement l'évolution du prix du gaz et son envolée. Ce prix de gros a été multiplié par 4 à 6 en 12 mois !

Imaginer que le développement des ENR intermittentes servira à combattre l'envolée des prix est totalement faux et vouloir le faire croire aux élus et aux consommateurs est indigne.

La vraie urgence pour la France serait de lutter efficacement contre ce mécanisme de formation du prix européen de l'électricité.

Si ce mécanisme était maintenu en l'état, on se contenterait d'augmenter les énormes profits des producteurs d'ENR au détriment du consommateur français. On peut comprendre que leurs lobbies, largement impliqués par le Gouvernement pour l'élaboration de cette loi d'exception, ne se soient pas intéressés au sort des Français.

Il est en revanche, totalement incompréhensible que nos gouvernants ne se préoccupent pas des causes réelles du prix de l'électricité et fassent totalement fi de l'intérêt de nos concitoyens.³

-X-X-X-

Le dispositif de la loi d'exception annoncée ira à l'encontre des objectifs recherchés : lutte contre le réchauffement climatique, indépendance nationale et retour à un prix d'électricité raisonnable. Sous couvert d'urgence, ce projet de loi d'exception méprise l'avis des citoyens concernés et de la démocratie locale et bafoue la défense de l'environnement.

Tous les élus doivent rejeter ce projet contraire aux valeurs de la République et de la Charte Environnementale.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier initiative, nous vous prions d'agréer, l'expression de notre haute considération.

Annexes

- **Mensonge 1 : Plus d'ENR intermittente permettra de lutter contre le gaz à effet de serre**

Les ENR, éoliennes terrestres, marines ou panneaux solaires, ne sont pas pilotables ; leur production étant aléatoire, les ENR sont dites intermittentes (« ENRi »), par opposition à la géothermie ou l'hydraulique. Les ENRi ne produisent qu'avec du vent et/ou du soleil. Malgré le défaut de « non-pilotabilité », les autorités européennes leur ont donné priorité d'accès aux réseaux électriques.

Une éolienne terrestre produit 25 % de son temps de connexion en moyenne annuelle, une éolienne marine 38 à 42% du temps (cette moyenne chute après 15 ans à cause de l'environnement marin), un panneau solaire entre 12 % (nord de l'Europe) et 18% (Sud). Mais il s'agit là de moyenne, on voit dans le schéma 1 que la puissance produite rapportée à la puissance installée (« facteur de charge ») peut passer en quelques heures de quelques % à plus de 60% ; **de plus, la production n'a pas toujours lieu quand on en a besoin (non-pilotabilité).**

Quand on parle de « foisonnement » (utiliser de la puissance en un point quand le vent est nul par de la puissance produite en autre point où il y aurait du vent), c'est un leurre total. Quand il n'y a pas de vent, en général, il n'y a de vent nulle part (cf. schéma 2).

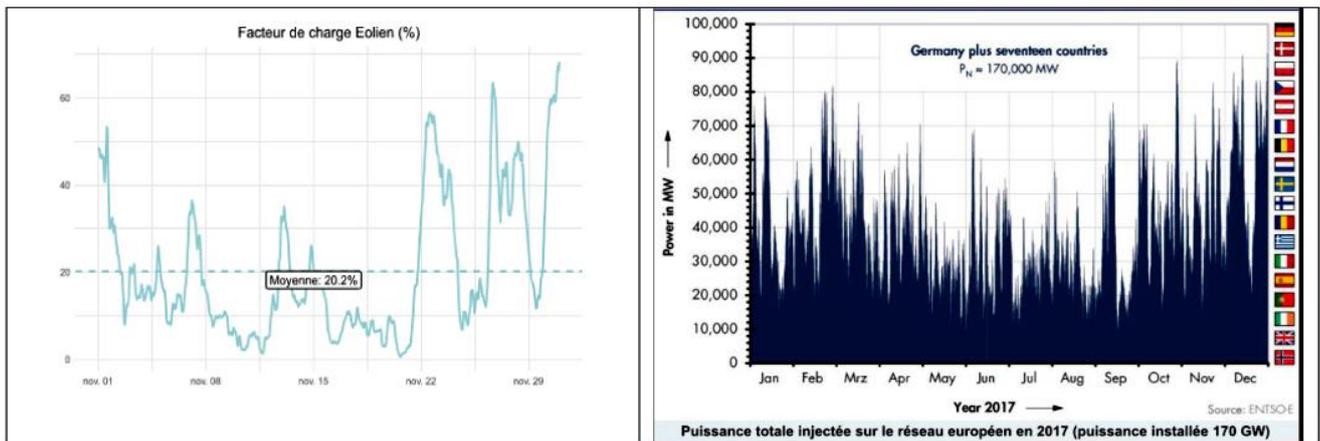


Schéma 1 : fourniture des éoliennes terrestres au réseau français- novembre 2021¹

Schéma 2 : puissance totale injectée sur le réseau européen en 2017 (puissance installée de 170 GW)²

L'électricité ne se stockant pas, c'est la puissance appelée (démarrage d'une machine) qui pilote la puissance à fournir par les producteurs. Sous peine de black-out, un réseau électrique est toujours équilibré (**puissance appelée égale puissance fournie**).

Ces caractéristiques techniques et le privilège d'accès au réseau accordé aux ENRi, imposent de mettre en parallèle, des moyens de substitution mobilisables au coup de sifflet bref face à l'interruption intempestive de puissance des ENRi (aléas météorologiques). Ce sont des moyens dit « de capacité ». En Europe, les moyens de capacité sont des turbines à gaz. C'est pour cela que TOTALenergies, qui veut se lancer dans la fourniture d'électricité, s'est positionné dans les ENRi, compte tenu de l'absence des subventions dont elles bénéficient, mais a construit en parallèle à Landvisiau une centrale à gaz de 446 MW de puissance. A plein régime, cette centrale à gaz viendra pallier la carence de production de 600 éoliennes de 3 MW ayant un facteur de charge de 25%.

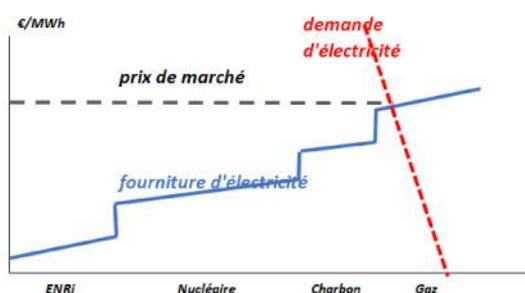
- **Mensonge 2 : Plus d'ENR intermittente assurera l'indépendance stratégique française**

L'augmentation des ENRi aura pour conséquences :

- **L'augmentation du recours aux énergies fossiles** pour pallier les carences. Ces énergies fossiles sont toutes importées ;
- **L'accroissement de notre dépendance technique vis-à-vis de l'étranger et notamment la Chine** ; tout est importé, notamment de Chine. Ce pays maîtrise par exemple la majorité du marché des panneaux solaires et d'année en année, il gagne des parts dans les éoliennes compte tenu de ses coûts de fabrication et de sa maîtrise de matériaux stratégiques pour les moyens (terres rares). En se lançant massivement dans les ENRi, la France dépendra techniquement de la Chine.
- **La dégradation instantanée de notre balance commerciale** parce que ces matériels sont intégralement importés. A titre d'exemple, 1MW d'éolienne terrestre = 1 million d'€ d'importation et les montants sont bien supérieurs pour les éoliennes marines.

- **La dégradation à plus long terme de notre balance des paiements.** Compte tenu du soutien financier public, un opérateur d'éolienne terrestre dégagait (avant augmentation des prix de l'électricité) une rentabilité nette annuelle de plus de 25% sur 20 ans. Avec l'envolée du prix de l'électricité, cette rentabilité a fortement augmenté. Cette rente financière était versée aux maisons-mères des opérateurs locaux, soit par transfert de marge soit par dividende. L'accélération du programme des ENRi aura pour effet d'augmenter cette rente financière. Les maisons mères des opérateurs locaux sont majoritairement étrangers (producteurs d'électricité ou financiers), ces transferts dégraderont donc notre balance des paiements.
- **Mensonge 3 : Plus d'ENR intermittente permettra de baisser le prix de l'électricité**

La France a abandonné à l'Europe sa capacité de fixer son propre prix de marché en fonction des performances de son mix électrique. Ce prix est fixé au niveau européen suivant une logique de **préséance économique (« merit order »)** ; cette logique impose que les moyens soient sollicités selon l'ordre croissant de leurs coûts variables respectifs (cf. schéma ci-après).



Les appels d'offre sont organisés d'heure en heure en fonction du prix marginal croissant des moyens de production, sur l'ensemble de la zone européenne (courbe des fournitures).

Les demandes sont regroupées pour constituer la courbe des demandes.

L'intersection des deux courbes (demande- fourniture) détermine le prix de marché.

Ce système de fixation de prix de marché est « batard » parce que la concurrence est non -parfaite. Certains acteurs bénéficient de subvention (ENRi), d'autres non ; de sorte que l'ordre de préséance économique, joué d'avance, est immuable : d'abord les ENRi, puis le nucléaire et tout dernier les turbines à gaz ; **c'est sur ce dernier moyen que se fixe le prix de marché européen.**

Augmenter les ENRi, sans modifier profondément la méthode européenne de fixation des prix (imposée par les Allemands), ne changera rien sur le prix du KWh qui dépendra toujours du prix du gaz. En revanche, la mise en application de la loi d'exception ne servira qu'à faire exploser les profits des ENRi parce que le prix du gaz est toujours dans les sommets.

signé :

Conseil d'administration de la Fédération Environnement Durable

Jean-Louis Butré Président	Bernadette Kaars Sijpesteijn Vice-Présidente	Hervé Tèxier Vice-Président	Fabien Bouglé Vice-Président
Catherine Boutin Administratrice	Josiane Sicart Administratrice	André Posokhow Administrateur	Christophe Normier Administrateur
Jean-Paul Gilbert Administrateur	Jean-Philippe Salley Administrateur	Michel de Broissia Administrateur	Marjolaine Villey-Migraine Administratrice
Jean-Claude Plu Administrateur	Michel Faure Administrateur	Christophe Zeller Administrateur	Jean-Louis Remouit Administrateur

Contacts :

Jean-Louis Butré
contact@environnementdurable.net
 06 80 99 38 08

Michel Faure
michel.faure@yahoo.fr
 06 07 41 68 55